

ORIGINAUX

LA TRACE



LES AÎNÉS DE L'UCPA

Bulletin N° 50 – février 2000

Édité par l'Association des "AINES de l'UCPA"

62 rue de la Glacière - 75640 PARIS CEDEX 13e

Dépôt légal : ISSN 1252-8323

Notre stage de ski de l'an 2000...

Notre stage de ski a eu lieu du 9 au 15 janvier dans le centre de « **Serre Che** ».

C'était le premier stage de l'an 2000, mais le dernier de ce siècle (et du millénaire !).

A l'issu de ce stage le secrétaire de l'association, au nom de tous les aînés a adressé à **Marcel Valdenaire** un message de remerciements :

« Mon Cher Valdo : au nom des Aînés de l'UCPA je tiens à te remercier toi et toute l'équipe pour le très bon accueil que vous nous avez réservé.

« Tous les participants sont enchantés du séjour dans ce nouveau centre, et grande fut leur émotion lors de l'inauguration de la salle **Jean Bouvier**.

« Un grand merci. Cordialement et avec toute notre amitié »

Les adhérents de l'association trouveront joint à ce bulletin le compte rendu de l'assemblée générale des Aînés et le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier.

(Suite de la page 3)

Car l'amour de la montagne était sa passion, était la passion de ses compagnons nombreux, et la transmission de cet amour a beaucoup d'autres, leur raison de vivre.

Ils venaient de Jeunesse et Montagne, des mouvements de Jeunesse, des Sports, avec l'esprit de la « résistance » : conquérir la

liberté comme on conquiert une voie, une cime, à force de travail, de volonté et d'intelligence.

Souhaitons que dans cette nouvelle salle « *Jean Bouvier* » la flamme de Jean puisse perdurer et imprégner jeunes moniteurs et stagiaires français et étrangers du désir de réussite.

Salut Jean....

Roger Vion

Le mercredi 12 janvier, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association des Aînés de l'UCPA organisée dans le récent centre de l'Union « *Le grand Serre Che* », il a été procédé à l'inauguration de la salle « Jean Bouvier.

Les amis étaient nombreux, aînés bien sûr, dont certains avaient fait un bout de chemin, un bout de voie, de sentier ou de piste avec Jean, et dont l'émotion était grande.

Valdo, directeur du centre, a su préciser que malgré le changement de bâtiment, l'esprit qui régnait à l'ancien centre « *Jean Bouvier* » allait se poursuivre dans ce nouveau fleuron de l'UCPA.

Et Raymond Malesset, président de l'association, a retracé de manière simple et émouvante toute l'action de Jean Bouvier dans le cadre de l'organisation du centre UNCM de Moulin Baron

dont il était le chef, mais aussi d'actions s'inscrivant dans des projections lointaines ou d'aspect pédagogique, au plus haut niveau, au service de l'Union, et jusqu'au coup du sort de la « verte »

Germaine, dont la mission enseignante à l'école primaire du Monetier a été importante, son fils Pierre, très dynamique organisateur de cette bourgade montagnarde devenue cité de renom, étaient présents, et cette cérémonie reconstruisait pour eux une période proche par le souvenir, mais déjà ancienne à l'horloge du temps.

Mais comment avec une simple salle de béton et de verre, avec un panneau de bois gravé, avec l'ancienne plaque de bronze marquant le centre Jean Bouvier, avec une photo témoignant d'une joie de vivre, commet avec des objets ordinaires faire revivre un geste peu ordinaire ?

(Suite page 2)



Une vue de l'assistance au cours de l'assemblée générale (ci-dessus)
La tribune pendant le rapport moral du Président (ci-dessous)





Lors de l'inauguration de la salle « Jean Bouvier » (ci-dessus)
Une vue de l'assistance durant les discours de Marcel Valdenaire et
Raymond Malessset (ci-dessous)



Un stage extra !

Un serre est un sommet à peu près horizontal et plus ou moins rocheux. Le Serre Chevalier a été équipé d'un des premiers téléphériques des alpes françaises qui fut longtemps l'unique remontée de Chatemerle dont il fait partie.

Grâce à la qualité de ses pistes et au ciel bleu du Briançonnais, cette station eut vite grand succès et Serre Chevalier, anobli en « Serre Che », a bientôt phagocyté le Bez puis le Monetier et plus récemment Briançon

elle-même avec l'équipement du Mont Prorel.

Les pistes de fond vont même jusqu'au pied du Lautaret, si bien que toute la vallée de la Guisane est « serrechétée ».

Le skieur lambda a-t-il jamais entendu parler de cette sympathique rivière ?

Je n'ai, pour moi, jamais oui ce nom que de la bouche des gens de l'UCPA pour qui cette vallée, depuis les temps reculés des pionniers du Lauzet, puis de Villeneuve, du Mou-

lin Baron et du Bez, est un fief célèbre, avec des personnalités qui, Jean Bouvier en tête, ont marqué l'histoire de l'Union.

On dit encore « *ceux de la Guisane* »

C'est donc en ces lieux historiques qu'une bonne quarantaine d'Aînés ont passé une semaine - du 9 au 15 janvier 2000 - dans le flamboyant neuf, moderne et confortable centre dit « Grand Serre Che » (conformisme toponymique oblige).

(Suite page 7)

(Suite de la page 6)

Une semaine où nous eûmes tout : l'accueil chaleureux du chef de centre et de toute son équipe, un enneigement suffisant, un temps magnifique sous « *le plus beau ciel de France* » et en plus le plaisir et l'avantage d'être cornaqués par « *ceux de la Guisane* » eux-mêmes membres de l'association.

Les plus en forme sont même allés à la Grave descendre les vallons de la Meije. Les veinards ! C'était même poudreux.

Quelques nonskieurs se sont avec plaisir baladés sur les chemins ou sentiers damés du secteur. C'est l'avantage des stations villages à visage humain que d'offrir cette possibilité.

L'assemblée générale a eu lieu le mercredi 12 dans la salle « *Jean Bouvier* » que nous allions quelques instants après inaugurer solennellement.

Bref, tout dans ce séjour fut, comme le temps, au beau fixe.

A l'année prochaine !

Arsène Bertrand

Le jugement de Gap

C'est au cours du stage de ski des Aînés qu'a eu lieu à Gap le 13 janvier le jugement concernant l'avalanche de la crête du Lauzet. Nous attendions tous avec impatiente ce jugement.

Comme vous avez pu l'apprendre par les médias, le Tribunal de Grande Instance de Gap a relaxé Hervé POUDEVIGNE, Yves JACQUES et Serge WADEL, mais condamné pour imprudence Daniel FORTE à une peine d'emprisonnement de deux ans avec sursis et à 8 000 F de contravention.

Le jugement ne met pas en cause le professionnalisme et le sérieux de Daniel FORTE, et celui-ci n'a fait l'objet d'aucune interdiction d'exercice.

Le jugement rappelle cette évidence « *le risque zéro n'existe pas en montagne* »...

Étant en fonction sur ce centre où se déroulait notre stage, un message de solidarité lui a été remis avant notre départ. Daniel nous a fait parvenir ce courrier par l'intermédiaire de René Thomas :

« L'enveloppe que vous m'avez fait parvenir par l'intermédiaire de Valdo m'a beaucoup touché. Au nom de ma petite famille, je vous remercie du fond du cœur. Je te charge de communiquer à tous les aînés toute ma profonde sympathie »

Conseil d'Administration et Bureau élus lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2000

Conseil d'Administration :

Arsène BERTRAND
Gaëtan de LA NOE
Henriette GUETTE
Tonio ORTUNO
Liliane QUINIOU
Gilbert RHEM
William SOTIAUX

Bureau :

Raymond MALESSET	Président
Guido MAGNONE	Vice-Président
Mario SACAGI	Vice-Président
Pierre MOLINARI	Secrétaire
Malou RAFFARD	Trésorière
Gil MAIROT	Trésorier adjoint
Henriette SORBE	membre du bureau
Roger VION	membre du bureau

Programme des stages et séjours de l'an 2000

Le détail du calendrier sera publié dans le prochain bulletin après la réunion du bureau de l'association à Lyon le 24 février prochain. Voici un premier aperçu :

- ⇒ 23-29 avril-ski de printemps (responsable Gil Mairot)
- ⇒ 5-10 juin stage de vol à voile (responsable Roger Vion) les inscriptions sont ouvertes
- ⇒ Randonnée et bridge à Val Cenis (date à déterminer)
- ⇒ Mai/juin et septembre/octobre stage de golf dont le lieux et les dates sont en cours d'examen.
- ⇒ 12-15 août stage de raft à La Plagne et patrimoine Baroque

“Les Aînés de l'UCPA” : association sans but lucratif (loi de 1901) déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 21 mai 1985
(Journal Officiel du 12 juin 1985)

ÉDITION SPÉCIALE

Supplément au bulletin N° 50

Dernière minute



PROGRAMMES DES STAGES ET SÉJOURS

(PREMIÈRE PARTIE)

LES AÎNÉS DE L' UCPA



Février 2000

Stage de ski de printemps

Centre UCPA de Tignes du 23 avril au 29 avril 2000 sur les domaines skiables de Tignes et de Val d'Isère, Patrick Gorremans, directeur du centre nous a donné son accord pour nous recevoir comme les années précédentes.

Arrivée dimanche 23 avril, si possible avant midi, fin du stage samedi 29 avril. Inscriptions :

Gil Mairot – 70 av. des Romains – 74000 ANNECY

et FAX ☎ 04 50 57 87 97

Versement de 500 F d'arrhes à l'inscription

(chèque à l'ordre de l'UCPA)

Date limite d'inscription 22 mars.

Stage de Raft et séjour découverte du patrimoine de la Haute Tarentaise

**Centre UCPA de La Plagne 1800
samedi 12 au mardi 15 août**

Jean Yves Dubois est heureux de nous recevoir pour ce court séjour, où nous vous proposons :

- ⇒ Deux descentes en raft de la Haute Isère dimanche 13 et lundi 14 août
- ⇒ Découverte des richesses locales du Baroque et du Roman (Landry, Aime, Maçot, Pesey Nancroix, etc.)

Prévoir complémentairement la rémunération des guides locaux que nous solliciterons (deux visites guidées à environ 50/60 F par personne et pour chacune des demi-journées) plus les déplacements groupés en voiture.

A l'inscription donnez votre accord pour participer aux deux excursions (*nécessaire pour les réservations*).

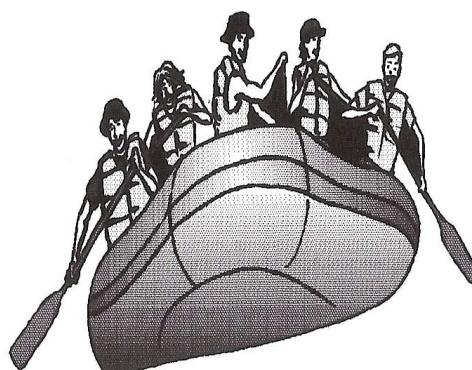
Arrivée samedi 12 août avant midi, fin du séjour mardi 15 août après midi

Inscriptions : Gil Mairiot – 70 av. des Romains – 74000 ANNECY

 et FAX 7 04 50 57 87 97

Versement de **300 F d'arrhes** à l'inscription (chèque à l'ordre de l'UCPA)

Date limite d'inscription 20 juin.



Distinction

Nous avons eu le plaisir de lire dans la liste des promus et nommés dans l'ordre de la Légion d'Honneur le nom de la fille de Gérard JACOT :

Michèle HERRY.

Nous sommes heureux de la féliciter chaleureusement !

Séjour multiactivités en moyenne montagne

Centre UCPA de Val Cenis – dates à préciser

Gilles Duchateau nous recevra « avec beaucoup de plaisir » pour stage dont il concocte le programme sur une proposition qui allie :

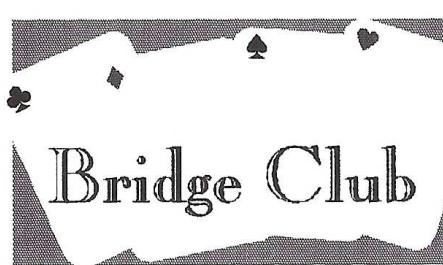
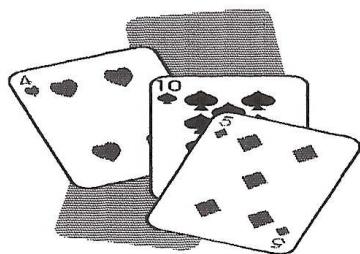
- Randonnée en moyenne montagne
- Découverte de la flore et de la faune
- Le VTT (vélo tout terrain)
- La visite du patrimoine Baroque de la Haute Maurienne, très influencé par l'art religieux et artisanal valdostain
- L'artisanat local
- Le bridge (initiation, perfectionnement en fonction du nombre des inscriptions)
- Autres propositions à venir

Inscriptions : Gil Mairot - 70 av. des Romains - 74000 ANNECY

■ et FAX ■ 04 50 57 87 97

Versement de 500 F d'arrhes à l'inscription
(chèque à l'ordre de l'UCPA)

Date limite d'inscription 20 juin.



Conditions générales d'inscriptions aux stages organisés par l'association des Aînés

Pour chaque stage organisé par l'association des Aînés il est désigné un responsable chargé de recueillir les inscriptions.

Le responsable du stage est le seul interlocuteur avec le centre ainsi qu'avec le service stages du siège.

Pour tout stage programmé il est indiqué :

- Le nom et adresse du responsable auprès de qui s'inscrire
- Le montant des arrhes à verser
- La date limite d'inscription

Au-delà de la date limite, les inscriptions sont prises en compte que dans la mesure des places qu'il sera possible d'obtenir en plus du nombre réservé. Toute annulation devra être signalée exclusivement au responsable du stage.

Il pourra être décompté des frais en fonction du type et lieu du stage :

- Stage dans un centre UCPA en métropole : pas de frais dans la mesure où l'annulation est intervenue dans la semaine précédente le début du stage
- Stage dans un centre dont l'UCPA n'assure que l'activité sportive ou la restauration : les frais d'annulation pouvant être différents d'un centre à l'autre seront indiqués lors de la programmation
- Stage dans un centre UCPA dans les DOM-TOM ou à l'étranger avec voyage organisé : délais et frais d'annulation signalés lors de l'inscription
- Séjour dans un centre familial ou associatif (type Renouveau ou VVF) : en fonction du règlement propre à chaque organisme. Les frais d'annulation seront indiqués à l'inscription

Nota : une erreur c'est glissée dans les pages 3, 4, 5 et 6 du bulletin, il faut lire La Trace N° 50 (et non N° 48). Merci de rectifier !